

Le message est désormais clair : le système judiciaire révèle toute son incohérence à travers les récentes affectations de détenus au QSL, intégrations réalisées dans le cadre des mesures issues de la dernière réforme LSC.

Le bureau local UFAP/Unsa Justice s'indigne de la façon dont le placement en semi-liberté est effectué. En effet, ce dispositif de droit, donne aujourd'hui accès à des personnes détenues sans projet construit, sans emploi, sans formation et surtout sans le comportement adapté à leur placement au sein de notre quartier de semi-liberté.

Notre hiérarchie en vient même à affecter le détenu J. en ouverture à 2 agents + 1 gradé dans ce dispositif de réinsertion avant une réintégration au grand quartier, **quel aveu d'échec !** Pourtant, il serait difficile pour l'administration de nous critiquer, alors que notre secteur qui a même été salué par la presse.

Si les profils de nos détenus placés au QSL posent question, une autre problématique commence à émerger : **la surpopulation pénale**. Si la maison d'arrêt en a fait son **quotidien**, il semble que le QSL va avoir l'occasion de bientôt affronter cette réalité. Or, ce quartier ne dispose ni des moyens humains ni des moyens structurels nécessaires pour gérer un nombre croissant de détenus, souvent peu investis dans leurs projets de réinsertion.

Quels moyens supplémentaires seront accordés à nos collègues pour affronter cette réalité ? La réponse est connue de tous : aucun (article 22 démerde toi comme tu peux) !!!

Le bureau UFAP/Unsa justice exige une régulation des placements en quartier de semi-liberté en fonction des places d'hébergement vacantes.

Le bureau UFAP/Unsa justice exige une sélection au mérite des futurs pensionnaires de notre QSL.

**Pour le bureau local UFAP UNSa Justice Bourg-en-Bresse
Le secrétaire local et ses adjoints**